

PRÊT A CANDIDATER ?

Contactez-nous avant le 27 février 2026

Début de mandat en mars 2026

 Pour en discuter, votre contact :

Sakina BARRAULT

Chargée de mission, Vie associative

associatif@udaf78.asso.fr

01 39 20 37 65

Pour en savoir +

Visitez defendrelsfamilles.fr, le site internet dédié aux représentants familiaux, ou scannez le QR code.



Union départementale des associations familiales des Yvelines.
5 rue de l'Assemblée nationale, 78009 Versailles. www.udaf78.fr



Devenez représentant familial

MANDAT DE 4 ANS



à la **CAF**
pour défendre les familles
de votre territoire

Engagée avec et pour les familles depuis 1967, l'Udaf des Yvelines est habilitée à représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles au travers de la désignation des représentants familiaux.

En tant que représentant familial au sein de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), vous défendez les intérêts et les besoins des familles et contribuez à la protection sociale et à la solidarité dans le département.

Le rôle de la Caisse d'Allocations Familiales

La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines est une structure départementale qui soutient les familles et les personnes vulnérables dans leur vie quotidienne, en assurant:

- **Le versement des prestations légales** telles que les allocations familiales, l'aide au logement, la prime d'activité, le Revenu de solidarité active (RSA) et l'allocation aux adultes handicapés.
- **La mise en place d'une politique d'action sociale familiale** en fournissant des aides financières aux services dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la parentalité, de la jeunesse, de l'insertion, du logement, du handicap, de l'animation de la vie sociale et de l'inclusion numérique.



UN REPRESENTANT FAMILIAL A LA CAF, CA FAIT QUOI ?

Le représentant familial **siège au conseil d'administration et dans des commissions** de la CAF, au nom de l'Udaf des Yvelines.

Les missions du représentant familial à la Caisse d'Allocations Familiales:

- Il **défend et porte la parole de toutes les familles**, y compris celles qui ne l'ont pas.
- Il **prend des décisions aux conséquences directes** pour les familles (attribution d'aides individuelles, soutien financier à des projets...)
- Il **échange avec les autres représentants** de la délégation CAF et le chef de file.
- Il **co-construit une position politique claire** au service des familles, avec l'aide de l'Udaf.
- Il **vote les budgets et dégage les priorités** d'action sociale dans le département.
- Il **rend compte de son mandat** à l'Udaf des Yvelines et joue un rôle d'alerte pour faire remonter les préoccupations des familles.

Vous aurez accès à des **formations** : lors de votre prise de fonction, puis tout au long de votre mandat, pour développer votre maîtrise des enjeux familiaux et des particularités du département.

Vous bénéficierez du **soutien du réseau de l'Udaf**, de la **mise à disposition d'outils, d'information** et de **temps de rencontre** pour faciliter l'exercice de votre mandat.

Vous aurez **droit au congé de représentation** si vous êtes salarié, à une **compensation financière** et à la prise en charge de certains **frais de déplacement**.

Pour vous accompagner dans votre mission

PAROLES DE REPRESENTANTS

« C'est très gratifiant, car je vois qu'on arrive à faire bouger les lignes. Ce sont à chaque fois des petites victoires, mais qui au final comptent ! La particularité de la représentation familiale est notre connaissance du terrain, contrairement aux autres administrateurs, qui, parfois, ne viennent pas du secteur de l'action sociale et qui sont plus démunis pour comprendre les enjeux au sein des CAF. »

Annie

« C'est une représentation hyper intéressante, riche en échanges. Nous sommes 8 représentants familiaux Udaf : cela crée un vrai esprit d'équipe. Notre boussole est l'intérêt des familles. On imagine que la CAF ne s'occupe que de prestations mais il y a aussi le champ très vaste de l'action sociale: petite enfance, hébergement, services...

Quand je croise les bénéficiaires, je mesure toute la portée de mon engagement. Foncez! C'est passionnant! »

Sophie

BON A SAVOIR

Les représentants familiaux dans les Caisses d'Allocations Familiales assistent en moyenne à **1 réunion par trimestre**, variable selon les commissions.

Conditions d'éligibilité:

- Être âgé de 18 à 65 ans au moment de la date de nomination.
- Être à jour dans ses cotisations sociales
- Ne faire l'objet d'aucune condamnation
- Ne pas occuper de fonctions qui pourraient générer des conflits d'intérêts ou des manquements déontologiques.

